Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260828-2026053-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 28 août à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Aurélien LE BEC donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/053 - DESIGNATION D'UN REFERENT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 30 avril 2026, Roi Morvan Communauté a décidé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La commission est composée de membres des conseillers municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Le rôle de la CLECT consiste à procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétence.

Considérant que l'organe délibérant à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer :

- Amélie ALBERT pour représenter la Commune de Roudouallec au sein de la CLECT.

Fait à Roudouallec, le 28 août 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)